



**Compte rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 14 mars 2016**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.

**PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DES 25 JANVIER ET 25 FEVRIER 2016**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2016

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 25 février 2016

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

1 à 5 - Approbation des Comptes de Gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve les Comptes de Gestion 2015 des différents budgets de la Commune :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises
- Budget Lotissement de La Balière
- Budget Lotissement Les Hauts du Prieuré

6 à 10 - Approbation des Comptes Administratifs 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Comptes Administratifs 2015 des 5 budgets de la Commune.

11 à 13 - Affectations des résultats 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, est favorable aux affectations de résultats présentées en séance pour les budgets suivants :

- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Pépinières d'Entreprises

Les lotissements ne sont pas concernés par les affectations de résultats.

14 à 18 - Vote des Budgets Primitifs 2016

Budget Général

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 21 voix pour et 7 abstentions, adopte le Budget Primitif du Budget Général 2016 présenté en séance.

Budgets Assainissement, Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte les Budgets Primitifs 2016 des Budgets Assainissement, Pépinières d'Entreprises, Lotissement de La Balière, Lotissement Les Hauts du Prieuré.

19 - Vote des subventions 2016

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 27 votants 20 voix pour et 7 abstentions, décide de verser les subventions présentées en séances.

20 et 21 - Autorisation de signature de conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Association Ecole de Musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants autorise Madame le Maire à signer, avec l'Ecole de Musique, la convention arrêtant les conditions d'octroi de cette subvention.

Association Calypso

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 28 votants 21 voix pour et 7 abstentions, autorise Madame le Maire à signer, avec l'association Calypso, la convention arrêtant les conditions d'octroi des trois subventions attribuées.

ENFANCE – EDUCATION

22 – Participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles privées comme indiqués ci-dessous :

- 502,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 052,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

23 - Réévaluation de la participation financière des Communes pour leurs élèves scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les montants de participation des Communes, pour leurs élèves scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges, comme indiqués ci-dessous :

- Ecole publique maternelle Françoise Dolto 1 674,00 € par élève
- Ecole publique primaire Jules Verne 655,00 € par élève

24 - Participation aux frais de fonctionnement d'une école des Herbiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des deux élèves Pouzaugeais scolarisés à l'école Saint-Joseph – Le Brandon des Herbiers (Classe ULIS).

URBANISME - TRAVAUX

25 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2015

Le Conseil Municipal, approuve l'état des acquisitions et cessions de l'année 2015.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

26 et 27 – Programmes d'aides à la rénovation, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi de subventions

Délibération n°26 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050 € à Madame SICOT, pour ses travaux de toiture au titre du programme Label B Bien-Etre.

Délibération n°27 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 1 050 € à Monsieur PENAUD, pour ses travaux de toiture, au titre du programme Label B Bien-Etre.

ELECTRIFICATION

28 – Convention SyDEV – Effacement de réseaux rue du Bourg Belard – Tranche 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux d'effacement de réseaux de la rue du Bourg Belard,
- et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

La participation de la Commune s'élèvera à 76 318,00 € pour un coût total de travaux de 151 459,00 € HT.

29 – Convention SyDEV – Eclairage rue du Bourg Belard – Tranche 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux d'éclairage de la rue du Bourg Belard,
- et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

La participation de la Commune s'élèvera à 12 682,00 € pour un coût total de travaux de 25 363,00 € HT.

ASSAINISSEMENT

30 – Convention tripartite Véolia / Commune / SOFRICA – Rejet des eaux usées et industrielles aux réseaux d'assainissement et des eaux pluviales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer avec Véolia et SOFRICA, la convention de rejet des eaux usées et industrielles de ladite société aux réseaux d'assainissement et eaux pluviales.

PERSONNEL COMMUNAL

31 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer :
 - › un poste d'Assistant de Conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - › un poste d'Agent de Maitrise à temps complet,
- décide de supprimer :
 - › un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - › un poste d'Assistant de Conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - › un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- modifie et approuve en conséquence le tableau des effectifs pour 2016.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 15.